



## ATRF / TRF Personnels Techniques de Laboratoire

Mars 2013

### Intervention de la CGT Éduc'action au Comité Technique Ministériel du 19 février 2013 sur les personnels de Laboratoire

*Depuis août 2011, le corps des personnels techniques de laboratoire de l'Éducation nationale a été fusionné avec les corps des ITRF. Désormais, ces personnels sont des Adjoints et des Techniciens Recherche et Formation.*

**Le guide ATSS  
2012/2013  
est disponible  
auprès  
de votre  
syndicat  
départemental  
et sur le site  
de l'UNSEN**



Nous étions opposés à cette fusion précipitée, menée sans concertation, et dont les effets ont malheureusement été néfastes pour les personnels. C'est la raison qui nous a amenés à demander, conjointement avec la FSU, qu'un point spécifique à la situation des personnels de laboratoire soit inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du 19 février.

#### L'année scolaire 2011/2012 a été une année difficile pour les personnels de laboratoire :

- aucun mouvement inter-académique possible ;
  - les circulaires de gestion et des informations sont arrivées souvent au dernier moment. L'année passée, par exemple, les personnels n'ont eu qu'une semaine pour la confection d'un rapport d'activité nécessaire à l'inscription sur la liste d'aptitude. Les collègues n'ont eu, dans bien des cas, aucune formation ;
  - choix de BAP différents suivant les académies.
- Nous demandons un bilan de cette fusion avec un comparatif 2011/2010 pour ce qui concerne l'avancement et les listes d'aptitude pour ces personnels, un bilan des promotions en catégorie A promis lors de la fusion.
- Nous souhaitons le reclassement des adjoints 1<sup>ère</sup> classe en adjoints principaux, qui est le niveau de recrutement pour des personnels qui font le même travail. Il n'y a aucune raison de maintenir une partie des personnels dans l'échelon 4 de rémunération (échelle très basse).
- Nous demandons le maintien des postes en collège et la création de postes en lycée professionnel.

» »

## Nous rappelons aujourd'hui que :

- Ces personnels techniques travaillent dans les établissements du secondaire avec les professeurs de sciences et les élèves au cours des différentes séances de travaux pratiques.
- Ils participent activement à la mise en place des nouveaux programmes.
- Leur préoccupation quotidienne est la mise en sécurité des lieux et des personnes, au cours et après les différentes activités.

**Leur nécessaire présence n'est plus à démontrer au sein des EPLE.**

### ▶▶ C'est pour ces raisons, qu'aujourd'hui :

- la CGT Éduc'action demande le retour de ces personnels, dont les missions sont inscrites dans le code de l'Éducation, au sein de l'Éducation nationale ;
- nous soumettons à l'approbation du Comité Technique Ministériel un vœu dans ce sens.

### ↳ Vœu déposé par la CGT et la FSU

*Les élus au CTM demandent la re-création, dans l'Éducation nationale, d'un corps de personnels de laboratoire des lycées et collèges, en cohérence avec les missions qui leur sont assignées actuellement.*

## Pour info...

### Le personnel ITRF des EPLE devait toucher la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)

...

Un texte a pour objet d'introduire une clause transitoire pour les Techniciens de Recherche et Formation et les ATRF pour une durée de cinq ans à compter de leur date d'intégration dans ces corps, et dans l'attente de la mise en œuvre d'un régime indemnitaire unique, le bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

*Les Techniciens toucheront donc toujours l'IFTS et les ATRF l'IAT..*

*Décret n° 2013-193 du 5 mars 2013 modifiant le décret n° 86-1170 du 30 octobre 1986 fixant le régime de participation à la recherche scientifique des ingénieurs et personnels techniques du ministère de l'Éducation nationale.*



ATRF/TRF  
Mars 2013

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :  Prendre contact  Me syndiquer

Nom ..... Prénom .....

Statut .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

Établissement .....

Code postal ..... Ville .....

Retour à : CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex